

Décret n° 2023 - 679 du 28 juin 2023
portant ratification de l'adhésion à l'amendement de la convention sur la protection
physique des matières nucléaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 20 - 2023 du 28 juin 2023 autorisant l'adhésion à l'amendement de la
convention sur la protection physique des matières nucléaires ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Est ratifiée l'adhésion à l'amendement de la convention sur la protection physique des
matières nucléaires, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 28 juin 2023

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement

Anatole Collinet MAKOSSO.-

La ministre de l'environnement, du
développement durable et du bassin du Congo,

Arlette SOUDAN-NOVAULT.-

Le ministre des affaires étrangères, de la
francophonie et des Congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique,

Emile OUGOSSO.-

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche
scientifique et de l'innovation technologique,

Delphine Edith EMMANUEL ADOUKI.-